

Fiche 1 : Comment préparer la scolarité de mon enfant ?

« Mon enfant va rentrer à l'école /en collège /en lycée et je me rends compte qu'il a des difficultés qui risquent de le gêner : que dois-je faire ? »

« Nous venons d'arriver dans la région : comment et où scolariser notre enfant handicapé ? »

✚ Prenez contact avec votre établissement scolaire en demandant la réunion d'une équipe éducative (voir fiche sur l'équipe éducative)

« L'école me dit que ma fille a besoin d'une AVS (auxiliaire de vie scolaire) : à qui m'adresser ? »

« Les soins de mon enfant lui prennent beaucoup de temps : comment adapter sa scolarité ? »

✚ Contactez le référent de scolarité de votre secteur (voir fiche sur le référent de scolarité) ou la MDPH (voir fiche sur la MDPH)

« Comment trouver l'école où je peux inscrire mon enfant ? »

✚ Les inscriptions en école maternelle et élémentaire sont faites généralement en mairie

✚ Chaque établissement scolaire connaît son secteur de recrutement rue par rue et doit pouvoir vous renseigner

✚ En cas de difficulté, l'inspecteur de circonscription de l'Éducation nationale peut également vous apporter une aide (voir fiche « scolarisation : qui puis-je contacter ? »)



Cette fiche est extraite du "guide école et handicap" élaboré par "Parcours Handicap 13" et ses partenaires Inspection Académique13, Conseil Général 13 et Maison Des Personnes Handicapées 13. Afin de permettre une lecture nationale, les références locales ont été supprimées.